

SUBVENTION SOUTIEN A LA PROFESSIONNALISATION DE L'ENCADREMENT SPORTIF

ANNEXE 1 : PROGRAMME D'ACTIONS DETAILLÉ

MERCI DE COMPLETER CE TABLEAU QUI PERMET D'ÉVALUER LE PROGRAMME D'ACTIONS DE L'ASSOCIATION EN DIRECTION DES MOINS DE 18 ANS	
Nombre total de jeunes de – 18 ans pris en charge par l'association :	
Nombre d'heures consacrées aux jeunes de – 18 ans dans le cadre du programme d'action :	
Nom et prénom des éducateurs :	
Diplôme(s) de l'éducateur :	
Masse salariale (coût annuel de l'éducateur pour les heures consacrées aux jeunes de – 18 ans) :	
Coût de l'adhésion pour les jeunes de – 18 ans :	
Nombre de bénévoles intervenants dans le cadre du programme d'actions :	
Intervention de l'animateur sportif – nombre d'heures annuelles :	

MAIRIE

Rue Théodore Gaudiche - BP 18
35530 SERVON-SUR-VILAINE

Tél. : 02 99 00 11 85

Fax : 02 99 00 23 89

E-mail : contact@ville-servonsurvilaine.fr



ANNEXE 2 : BUDGETS PRÉVISIONNELS DU PROGRAMME D' ACTIONS POUR L' ANNÉE 2022-2023

Les dépenses prévisionnelles valorisées sont celles qui concernent les charges de personnels affectés aux entraînements.

ANNEXE 3 : LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Les pièces suivantes doivent impérativement être jointes à la présente convention :

- Diplôme(s) des encadrants ;
- Contrat(s) de travail des encadrants ;
- Bulletin de salaire de moins de 3 mois ;
- Planning des encadrants.